

RAPPORT N° 05/3-33
au Conseil Municipal

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS

APPROBATION DU PROJET
ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE L'APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

I DEFINITION DES BESOINS

Suite à la création de la Direction Technique de Proximité, de la livraison de nouvelles tranches du Boulevard Sud et du Parc Urbain, il a été nécessaire de revoir la typologie de nos marchés de prestations de services et les modalités d'intervention afférentes.

La Direction Technique de Proximité a mis en place un marché à bons de commande, en 6 lots géographiques correspondant aux besoins des secteurs. Pour assumer les charges supplémentaires occasionnées par les nouveaux espaces susvisés (Boulevard Sud, Parc Urbain), la Ville a lancé une consultation pour la mise en place d'un marché à prix forfaitaires, relatif aux grands espaces végétalisés communaux, répartis en trois lots.

Les prestations prises en compte dans ce marché, consistent en :

- tonte,
- débroussaillage,
- désherbage,
- élagage d'entretien,
- entretien des massifs,
- balayage.

II ALLOTISSEMENT

Le marché de prestation de services, objet de la consultation, se décompose comme suit :

- Lot 1 Boulevard Sud (Pont Vinh San à Boulevard de la Source/
Rond-Point Doret à Technopôle),
- Lot 2 Parc Urbain (Pyramide Verte),
- Lot 3 Front-de-Mer (parking SFR à Ravine du Butor).

RAPPORT N° 05/3-33

Les dépenses prévisionnelles se répartissent comme suit :

MONTANT ANNUEL			
	€ HT	€ TVA	€ TTC
Lot 1 Boulevard Sud	90 000,00	7 650,00	97 650,00
Lot 2 Parc Urbain	102 000,00	8 670,00	110 670,00
Lot 3 Front-de-Mer	48 000,00	4 080,00	52 080,00
TOTAL	240 000,00	20 400,00	260 400,00

III PROCEDURE DE PASSATION DE L'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

Les crédits nécessaires pour ces prestations sont inscrits au Bp 2005 (Section de Fonctionnement), au Chapitre 011, sous les Compte 61880005 et Fonction 823.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 avril 2005, a retenu les entreprises suivantes :

	ENTREPRISE	MONTANT
€ TTC		
Lot 1 Boulevard Sud	LA MARE - EVE	67 053,00
Lot 2 Parc urbain	LA MARE - EVE	79 422,00
Lot 3 Front-de-Mer	JEV	45 114,30
	MONTANT TOTAL	191 589,30

IV DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande :

1. d'approuver le projet
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - . les crédits définis sont inscrits au Bp 2005 au Chapitre 011 sous les Compte 61880005 et fonction 823,

RAPPORT N° 05/3-33

3. de prendre acte du lancement de la procédure ;
4. de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme exposé ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/3-33
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 28 avril 2005**

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS

**APPROBATION DU PROJET
ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE L'APPEL D'OFFRES**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 avril 2005 ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits au Chapitre 011, sous les Compte 6188005 et Fonction 823 ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-33 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Hugues POYNIN, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'appel d'offres relatif aux prestations d'entretien des espaces verts, des parcs et des jardins de la Commune de Saint-Denis.

DELIBERATION N° 05/3-33

ARTICLE 2

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché tels qu'exposés au texte du Rapport.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire a signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit.

	ENTREPRISE	MONTANT
		€ TTC
Lot 1 Boulevard Sud	LA MARE - EVE	67 053,00
Lot 2 Parc urbain	LA MARE - EVE	79 422,00
Lot 3 Front-de-Mer	JEV	45 114,30

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 06 MAI 2005


Rene-Paul VICTORIA

RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE.

Date de la réunion de la Commission : 13 avril 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
Mme. LAURET Nicole	Conseiller municipal	Membre		X
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	X	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre	X	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF	Membre		X
M. LANGOIR YV	Receveur Municipal	Membre	X	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 04 février 2005.

Dix huit entreprises ont répondu à la consultation dans le délai imparti. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures en séance du 16/02/05, seules dix candidats ont été agréés par la CAO. Les autres candidatures ont été rejetées pour cause de manque d'informations sur leurs capacités techniques, financières ou sur leurs références professionnelles.

Les offres restantes ont été transmises au service de la mairie pour analyse.

II. CONCLUSION

Les critères d'attributions, fixés dans le Règlement de la Consultation, sont les suivants :

- 1) prix des prestations,
- 2) valeur technique de l'offre.

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, de retenir le classement suivant :

Lot 1 : (Bd Sud)
1 - LA NARE / EVE (Rieux devant)
2 - J.E.V.
3 - GENCE

Lot 2 : (Parc Urbain)
1 - LA NARE / EVE (Rieux devant)

Lot 3 : (Front de Mer)
1 - J.E.V. (Rieux devant)
2 - Ilot Jardin

SAINT-DENIS, LE 13/04/05.
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

N. LAURET

J.C. PAYET

D. POUY

A. H. LAURET

E. HOARAU

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

RECEVEUR MUNICIPAL

DDCCRF